



Livret d'accueil du bénéficiaire



Dispositif d'appui à la coordination des parcours de santé Complexes

Sommaire

»» Bienvenue	→	Page 01
»» Présentation	→	Page 02
»» Charte des droits et libertés de la personne accueillie	→	Page 03
»» Charte Romain Jacob	→	Page 04
»» La qualité et la bientraitance	→	Page 05-6
»» Le parcours du bénéficiaire	→	Page 07-11
»» L'expression des personnes accompagnées : droits et devoirs	→	Page 12-15
»» La protection des données personnelles	→	Page 16
»» Mon Espace Santé	→	Page 17
»» La prévention en santé	→	Page 18

BIENVENUE

Nous sommes heureux de vous remettre ce livret d'accueil.

Son objectif est de faciliter votre accompagnement dans le cadre de la situation complexe que vous traversez. Il liste des informations nécessaires à votre accompagnement et à son bon déroulé.

Il répond aux questions que vous vous posez, en tant que bénéficiaire, que proche aidant. Il vous renseigne, également, sur vos droits.

ENSEMBLE,
nous travaillons à coordonner
vos soins et améliorer
votre qualité de vie



Le dispositif travaille, chaque jour, à améliorer votre accompagnement.

PRESENTATION

L'Association Parcours Santé 93 Sud

Parcours Santé 93 Sud est une association privée à but non lucratif, loi 1901, créée le 10 Novembre 2020 afin de répondre à un besoin majeur du territoire de la Seine Saint Denis : la coordination des parcours de soin.

Cette Association porte un DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours de santé complexes depuis le 01.01.2021. Ce dispositif est sous la tutelle de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ainsi que son financement.

Le Dispositif D'Appui à la Coordination : le DAC

Ce dispositif assure, dans le cadre d'une délégation, une mission de service public portée par ses valeurs associatives : **le partage, l'engagement, l'éthique, la confiance et le respect.**

Le DAC permet un accès à l'offre de soins et un accompagnement ouvert à tous :

- Tout âge, toutes pathologies, sans discrimination sociale, familiale et financière
- Une proximité renforcée, au plus proche de vos besoins pour une prise en soin adaptée et efficiente
- Un accompagnement personnalisé par le biais d'une évaluation multidimensionnelle : médicale, sociale, familiale, financière, professionnelles, scolaire...
- Une pluriprofessionnalité pour répondre à chaque difficultés identifiées
- Une démarche qualité continue pour optimiser votre accompagnement



CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

- **ARTICLE 1ER - PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION**



J'ai le droit à un accompagnement, tel que je suis

- **ARTICLE 2 - DROIT À UNE PRISE EN CHARGE OU À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ**



J'ai le droit à une aide personnalisée, tout au long de ma vie

- **ARTICLE 3 - DROIT À L'INFORMATION**



J'ai le droit à une information simple et complète :
sur mon accompagnement,
sur mes lieux de vie
sur les autres possibilités d'accompagnement
sur le respect de ma vie personnelle

- **ARTICLE 4 - PRINCIPE DU LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE**



Je dois recevoir des informations faciles à comprendre
sur mon accompagnement.

J'ai le droit à un projet personnalisé d'accompagnement.
J'ai le droit d'être aidé.

CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

• ARTICLE 5 - DROIT À LA RENONCIATION



**Je peux dire non aux aides proposées.
Je peux en demander le changement.**

• ARTICLE 6 - DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX



J'ai le droit à une aide pour maintenir mes liens familiaux

• ARTICLE 7 - DROIT À LA PROTECTION



**J'ai le droit d'être protégé et d'être en sécurité
J'ai le droit aux soins**

• ARTICLE 8 - DROIT À L'AUTONOMIE



Je peux circuler librement. Je peux être accompagné si j'en ai besoin. Je peux avoir une vie sociale. Je dispose de tous mes biens et de mon argent, sauf si le juge dit non.

• ARTICLE 9 - PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN



**J'ai le droit à un soutien dans les moments importants
Le soutien peut être celui de ma famille, de mes proches
Le soutien peut être celui des professionnels**

CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

- **ARTICLE 10 - DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉES A LA PERSONNE ACCUEILLIE**



L'établissement, le dispositif doit m'aider :
A connaitre mes droits
A respecter mes devoirs

- **ARTICLE 11 - DROIT A LA PRATIQUE RELIGIEUSE**



J'ai le droit au respect de ma religion

- **ARTICLE 12 - RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ**



J'ai le droit à :
Une intimité
Une vie affective et sexuelle
Je dois respecter le choix des autres

Texte de référence :

Arrêté du 8 septembre 2003 relatif
à la charte des droits et libertés de
la personne accueillie, mentionnée à
l'article L. 311-4 du code de l'action
sociale et des familles

CHARTE ROMAIN JACOB

CHARTE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

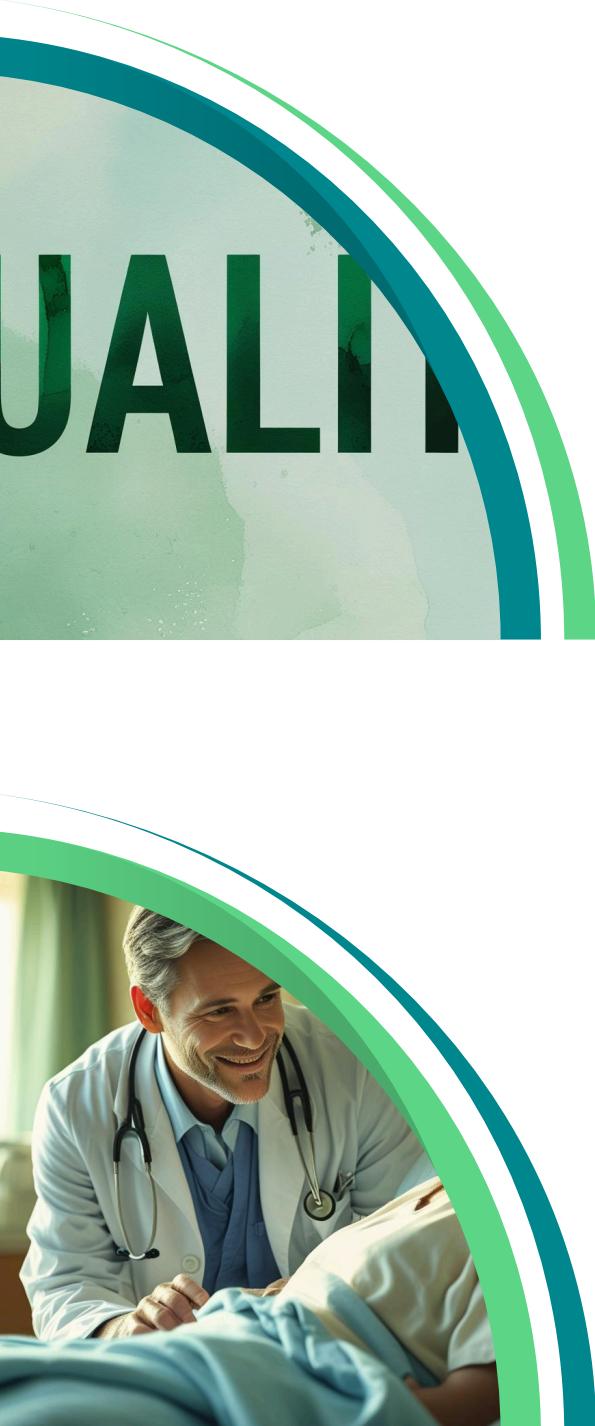


Une charte est un document qui explique ce que l'on va faire et comment on va le faire. Romain Jacob est le fils de Pascal Jacob. Pascal Jacob a écrit un livre qui parle de la santé des personnes en situation de handicap. Cette charte Romain Jacob aide les personnes en situation de handicap en France, à être en bonne santé.

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE à la Mission de la Chirurgie à Paris, le 18 décembre 2014



LA QUALITE ET LA BIENTRAITANCE



La Qualité

Cette démarche qualité vise l'amélioration continue et la sécurisation de l'accompagnement proposé en réponse à vos besoins recensés et également à ceux exprimés par les professionnels de santé qui interviennent auprès de vous. Notre dispositif est soumis à une évaluation de la qualité de son service rendu par un organisme externe, habilité par l'Agence Régionale de Santé.

Aussi nous vous invitons vivement à exprimer votre satisfaction, vos remarques et suggestions lors du questionnaire annuel de satisfaction ou par sollicitation téléphone/mail.



Le DAC travaille à améliorer votre accompagnement, chaque jour.

La Bientraitance

Le DAC est fortement engagé dans une politique de bientraitance, respecte la Charte de bientraitance et se réunit trimestriellement lors de sa commission bientraitance, éthique et droits des usagers



J'ai le droit au respect

CHARTE DE LA BIENTRAITANCE

ADOPTER en toute circonsistance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'usager

Dac93sud



METTRE tout en oeuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'usager

Dac93sud



ACCOMPAGNER la personnes et ses proches dans la fin de vie

Dac93sud



DONNER à l'usager et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale

Dac93sud

S'IMPOSER le respect de la confidentialité des informations relatives à l'usager

Dac93sud

GARANTIR à l'usager d'être co-auteur de son projet de vie en prenant en compte sa liberté de choix et de décision

Dac93sud

GARANTIR une prise en soin médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations

Dac93sud

AGIR contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale

Dac93sud

RECHERCHER constamment l'amélioration de la prise en soin et des prestations d'accueil, d'accompagnement, d'écoute...

Dac93sud

EVALUER et prendre en compte la satisfaction des usagers et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés

Dac93sud

LE PARCOURS DU BENEFICIAIRE



Après une concertation collective par notre équipe, un référent de parcours vous contactera par téléphone afin de :

- vous informer de votre admission au sein du dispositif

Cet appel permettra de :

- recueillir oralement votre consentement à votre prise en soin par le dispositif
- fixer une date de rencontre pour une évaluation multidimensionnelle

Votre médecin traitant sera informé de votre prise en soin par le DAC



Avec votre accord, bienvenue au sein du DAC

LE PARCOURS DU BENEFICIAIRE



VISITE A DOMICILE

Etape indispensable et étape clé pour adapter notre accompagnement à vos besoins..

D'une durée de 45min à 1h30, elle permet :

- Evaluer votre autonomie
- Evaluer et comprendre votre environnement de vie
- Evaluer votre situation sociale et financière

L'ensemble de ces données va initier votre projet de vie personnalisé, en totale adéquation avec vos besoins, vos attentes.

Durant cette visite, nous vous encourageons à être accompagné d'un proche ou d'un professionnel de santé si nécessaire.

De notre côté, le référent de parcours viendra seul ou accompagné d'un partenaire compétent et utile à votre situation (médecin coordonnateur du DAC, aide à domicile, infirmier, assistante sociale...)



On vient vous voir chez vous, dans le respect et l'écoute.

LE PARCOURS DU BENEFICIAIRE



REUNION DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

Suite à cette visite à domicile, le référent de parcours va solliciter l'ensemble des acteurs (soins, social, maintien à domicile...) pour réfléchir, ensemble, à l'accompagnement dont vous avez pleinement besoin pour finaliser et construire votre projet de vie.

Cette rencontre multi professionnelle se déroule selon le mode suivant :

- réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP)

Ainsi un plan de soin personnalisé est écrit, en réponse, toujours, à vos besoins, intégré dans votre projet de vie



**Avec vous, et les professionnels,
votre projet de vie est écrit.**

LE PARCOURS DU BENEFICIAIRE

PLAN PERSONNALISE DE COORDINATION DE SOINS



Le Plan Personnalisé de coordination de Soins (PPcS) est un document qui détaille l'ensemble des actions, des professionnels et des délais de mise en place pour votre accompagnement et projet de vie.

En tant que bénéficiaire, vous êtes un acteur clé à la réussite de ce PPcS. Le référent de parcours coordonnera les professionnels, en assurera la bonne exécution en étroite collaboration avec vous ou vos proches.

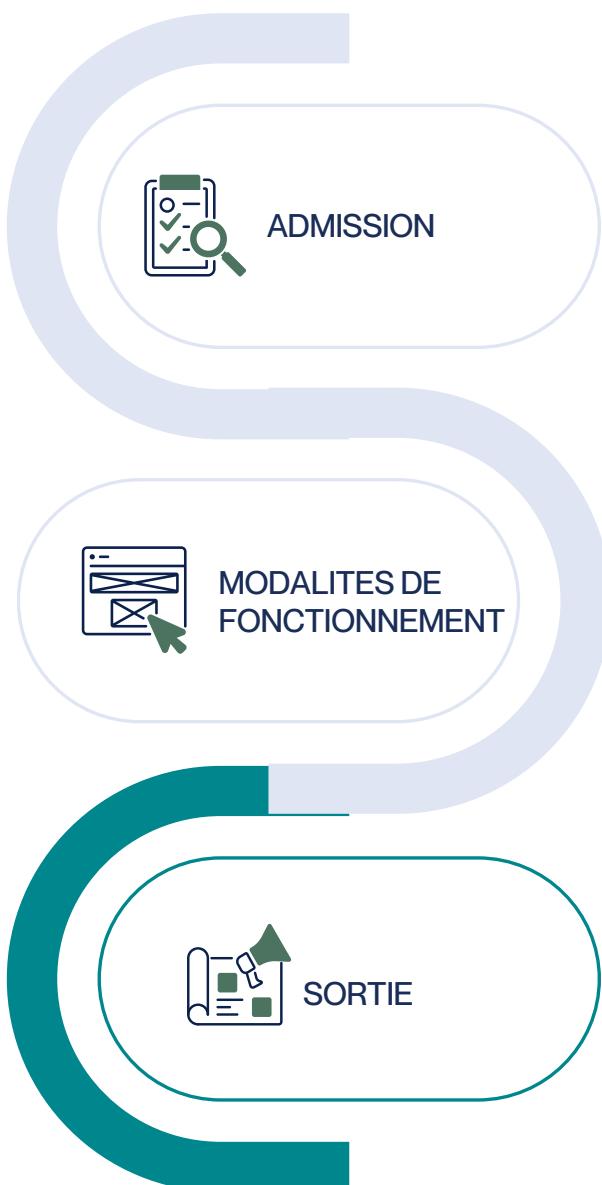
Ce PPcS vous est communiqué, ainsi qu'aux professionnels qui vous accompagnent.

Ex: "si vous avez besoin d'une aide à domicile pour vos repas et de séances de kinésithérapie, nous détaillerons dans le PPcS les actions nécessaires et identifierons les professionnels en gestion de ces besoins."



Un guide à votre projet de vie pour vous et les professionnels intervenants.

LE PARCOURS DU BENEFICIAIRE



SORTIE

Votre parcours avec nous prend fin lorsque l'atteinte des objectifs définis ensemble sont atteints.

Votre projet de vie est alors solide, construit et marque une étape importante dans votre autonomie et bien-être.

Nous n'avons plus besoin d'être là, toutefois nous restons saisissables si le besoin est de nouveau présent.



Bonne continuation à vous !

L'EXPRESSION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES : DROITS ET DEVOIRS

Le Consentement

Votre accompagnement par le DAC 93 Sud est entièrement volontaire. Vous avez le droit de refuser, ou de retirer votre consentement à tout moment. Un refus ou un retrait de consentement entraînera la clôture de votre dossier.



Je suis d'accord pour que le DAC intervienne, je signe le formulaire



Expression des bénéficiaires du dispositif

Vous pouvez exprimer librement votre ressenti et vos questionnements éventuels auprès de l'équipe qui vous accompagne. Nous vous invitons à faire confiance aux intervenants pour vous apporter les réponses à vos questions pour rendre votre expérience la plus positive possible, en toute confiance.

Nous vous solliciterons pour renseigner un questionnaire de satisfaction. Les réponses seront étudiées pour améliorer nos pratiques et notre accompagnement.



J'ai le droit de donner mon avis sur mon accompagnement pour l'améliorer

L'EXPRESSION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES : DROITS ET DEVOIRS

Vos Responsabilités

Nous avons tous des droits mais également des devoirs, agissons ensemble pour le respect mutuel. La vie de tous en sera facilitée.



Le respect mutuel est essentiel !

Réclamations

Si vous souhaitez nous faire part de toute remarque quant à votre accompagnement, nous vous invitons à adresser un courrier à l'attention de la Direction Association Parcours Santé 93 Sud, 112 avenue du Général De Gaulle, 93110 Rosny-sous-Bois ou par mail à direction@dac93sud.fr.



Une remarque, positive ou négative, je contacte le DAC.

L'EXPRESSION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES : DROITS ET DEVOIRS

La Personne de confiance

La personne de confiance est une personne pouvant vous accompagner dans vos démarches, assister aux entretiens avec les professionnels qui vous accompagnent et vous aider, si besoin, à prendre certaines décisions.

Cette personne peut vous être proche, mais il n'est pas obligatoire qu'elle soit de votre famille.

Cette désignation doit être faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Elle est valable pour toute la durée du suivi, sauf si vous en décidez autrement.

Ses missions sont les suivantes :

- lorsque vous exprimez votre volonté, elle a une mission d'accompagnement sans pour autant vous remplacer
- si vous ne pouvez plus exprimer votre volonté, elle a une mission de référent auprès de l'équipe médicale
- elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions concernant vos traitements, mais témoignera de vos volontés et de vos convictions.



Lors de mon accompagnement, j'ai le droit d'avoir une personne de confiance :

- **Ma personne de confiance peut être présente lors de mes rendez-vous avec les professionnels du DAC ou autres intervenants**
- **Elle peut m'aider à prendre des décisions concernant mon accompagnement**
- **Je désigne ma personne de confiance**
- **Je peux la changer à tout moment**

L'EXPRESSION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES : DROITS ET DEVOIRS

Les Directives Anticipées

En tant que personne majeure, il s'agit pour vous d'exprimer vos volontés sur les décisions médicales à prendre au cas où vous seriez en fin de vie, sur les traitements ou actes médicaux qui seront ou ne seront pas engagés, limités ou arrêtés.

La fin de vie peut arriver à tout moment, après un accident, à l'issue d'une maladie grave. Dans ces circonstances, vous serez peut-être dans l'incapacité d'exprimer vos souhaits.

La rédaction de vos directives anticipées permet à votre médecin, à votre entourage d'avoir pleine connaissance de vos volontés, ainsi ils pourront les exprimer.

Même si envisager à l'avance cette situation est toujours difficile, il est important d'y réfléchir. Elles remplaceront votre parole si cela devenait impossible.

Ces directives anticipées doivent être écrites, datées et signées. Elles doivent comportées votre identité. Vous pouvez les rédiger sur papier libre, ou sur formulaire disponible en annexe. Si vous ne pouvez pas écrire, vos directives peuvent être rédigées par un proche avec l'attestation de deux témoins que votre expression est libre et éclairée de votre volonté.



J'exprime par écrit mes volontés pour ma fin de vie

LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Accès à votre dossier, confidentialité, traitement informatique de vos données

La protection des données à caractère personnel, celles que vous nous confiez pour les besoins de votre accompagnement au sein du DAC est régie par le règlement général sur la protection des données (RGPD) par la loi dite "Informatique et Libertés" du 06.01.1978, modifiée par la loi du 01.07.1994.

Vos données personnelles sont collectées pour des objectifs précis, légitimes et proportionnés. Elles intègrent le cadre de la coordination des soins dont vous bénéficiez. L'accès à ces données est sécurisé, accessible uniquement aux professionnels de votre cercle de soin.

Vos données sont parfois partagées entre professionnels soumis au secret professionnel.

Sachez que, sous certaines conditions, vous pouvez utiliser un droit de rectification, d'effacement de ces informations, ou un droit de vous opposer ou de limiter leur utilisation. Vous pouvez utiliser ce droit en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) par courrier : à l'attention de la Direction, Association Parcours Santé 93 Sud, 112 avenue du Général De Gaulle, 93110 Rosny-sous-bois ou par mail : dpo.dac93sud@accens.net.



Mes données personnelles sont enregistrées dans un outil informatique.

J'ai le droit de demander une rectification de mes données.

Un contact : dpo.dac93sud@accens.net

MON ESPACE SANTÉ

Mon Espace Santé est un service numérique destiné aux assurés. Il est proposé par l'Assurance Maladie et le ministère des Solidarités et de la Santé.

Son objectif est d'aider les patients à participer à leur suivi médical et à la préservation de leur santé.

Il est votre carnet de santé numérique.

Vous pouvez y stocker vos données de santé et les partager avec les professionnels de santé de votre choix, en toute sécurité.



Pour y accéder

Connectez-vous avec votre carte vitale :

- <https://www.monespace-sante.fr>

En cas de besoin, vous pouvez téléphoner :

- 3244



Texte de références :

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé

LA PREVENTION EN SANTE

Conseils pour bien s'hydrater



Se fixer des objectifs

En commençant et en finissant sa journée avec un verre d'eau.



Varier les boissons

Lait, jus de fruit, thé, soupes aident aussi à s'hydrater.



Transporter sa bouteille

Garder une bouteille avec soi encourage à boire plus souvent.



Consommer des fruits

Riches en eau, ils apportent également de nombreux nutriments essentiels pour la santé.



Boire par petites gorgées

Pour éviter les sensations de ballonnement qui coupent l'appétit.



STOP
À LA MALTRAITANCE
ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES.

3977
LE COURAGE DE VOIR
LE CHOIX D'EN PARLER

Appel gratuit, campagne initiée par la FNAPS, association reconnue d'utilité publique, en lien avec les pouvoirs publics

POUR BIEN VIEILLIR
je préviens le risque de dénutrition

MES PETITS TRUCS DU QUOTIDIEN

- JE COMPENSE LA Perte d'appétit**
Je mange moins mais plus souvent. Je n'hésite pas à faire des collations
- J'ENRICHIS MON ALIMENTATION**
J'ajoute à mes recettes des produits riches en protéines et/ou en énergie (jambon, gruyère râpé, œufs, crème fraîche...)
- JE SURVEILLE MON POIDS**
J'alerte mon médecin si je constate une perte de poids importante et rapide

UNE BONNE ALIMENTATION EST ESSENTIELLE AU QUOTIDIEN

www.les-menus-services.com



C'EST LE MOMENT
D'APPELER

3114

Numéro national de prévention du suicide

www.3114.fr





Association Parcours Santé 93 Sud/

Contactez Nous



Association Parcours
Santé 93 Sud



Phone
01.84.74.15.15



E-mail
contact@dac93sud.fr



Adresse
112 avenue du Général De Gaulle,
93110 Rosny-sous-Bois

